

Procès Verbal du Comité Syndical

SEANCE DU 28 JUIN 2010

L'an deux mil dix, et le vingt huit du mois de juin, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : MM. A. CECCALDI, P. GUGLIELMACCI, JJ. LEWIS, P. LIONS, L.MORTINI, P. POLI, JM. TEALDI.

Excusés : P-F. ANGELINI, H. MATTEI

Absents : G. BRUN

Secrétaire:

TEALDI Joseph-Marie

La séance est ouverte à 16h00.

Contournement de l'Agglomération de l'Ile-Rousse

Par courrier du 31 Mai 2010, le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite le Syndicat Mixte du Pays de Balagne pour avis sur les différentes variantes du projet de contournement de l'agglomération de l'Ile-Rousse.

La Charte de Territoire du pays de Balagne prévoit dans son orientation 2 de maintenir une démographie active sur l'ensemble de la Balagne grâce à des conditions de vie attractives et pérennes. Dans son objectif 2.4, elle vise à améliorer les conditions de déplacements et d'accessibilité du territoire dans le respect du patrimoine paysager.

C'est donc dans une recherche de cohésion territoriale et d'équilibres sociaux, économiques et environnementaux que le comité syndical est appelé à se prononcer.

Le débat s'ouvre sur l'impact paysager des différentes variantes. Si le traitement paysager du passage en déblai (couverture en dalles végétalisées) a été prévu dans la variante 4A, l'impact du remblai à la jonction de la RD 13 ne semble pas avoir été étudié. Il est souhaité qu'un passage en viaduc soit prévu pour se substituer à d'éventuels remblais trop importants.

La question de la sécurité est également abordée dans le cadre de la variante 4B, prévoyant un tunnel de 873m devant répondre aux normes type "Mont Blanc", qui exclu l'aménagement d'un carrefour à moins de 200m du tunnel. Quid de la jonction avec le boulevard Pierre Pasquini, vers le port ?

La solution alternative proposée par une association de riverains est évoquée. Elle consiste à aménager la circulation au coeur même de l'Ile-Rousse et créer dans un deuxième temps une déviation par les vallées du Reginu et de la Figarella. Le Comité Syndical souhaite rester centré sur la problématique du contournement de l'agglomération.

Le Président précise que le rapport du Conseil Exécutif propose de réduire le fuseau d'étude à la seule variante 4A. Afin de se prémunir d'un rejet de la commission de sécurité, ou d'une impossibilité technique, et rappelant l'impérieuse nécessité de cette voie de contournement, le Comité Syndical souhaite que le Conseil Exécutif de Corse poursuive les études non pas sur le seul tracé 4A mais également sur les tracés 4B et 3C.

Un courrier sera rédigé dans ce sens à Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Modification de la Convention Leader

Le Président rappelle que l'Association Pays de Balagne a signé, le 14 septembre 2009, la convention d'application de l'axe 4 Leader pour la Balagne aux cotés du Président de l'exécutif de Corse et du Directeur de

l'ODARC.

Aujourd'hui, la mission d'animation et de mise en oeuvre du programme est menée par le Syndicat Mixte du Pays de Balagne, au titre de l'une de ses quatre compétences.

Il est donc nécessaire de modifier la convention par changement de l'un des signataires.

Il est proposé au membres du Comité Syndical d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à mise en oeuvre du programme Leader pour bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuvent la convention Leader pour la Balagne.

Remboursement des frais de mission des agents
--

Le Président expose aux membres du comité que les agents du Syndicat Mixte du Pays de Balagne sont amenés à se déplacer dans le cadre des missions qui leurs incombent.

Une ligne budgétaire a été prévue en frais de mission et de réception. Le Président demande aux membres du Comité d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de restauration des agents sur ces crédits.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents, acceptent la proposition du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures trente.